

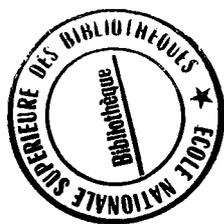
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE BIBLIOTHECAIRES

ETUDE COMPARATIVE DE LA SITUATION  
DU PERSONNEL SCIENTIFIQUE DES BIBLIOTHEQUES  
UNIVERSITAIRES EN FRANCE ET AU ZAIRE

MEMOIRE

PRESENTE PAR M. MUZILA LABEL KAKES  
SOUS LA DIRECTION DE M. HENRI COMTE

(2ème édition revue, corrigée et augmentée)



1981

17ème promotion

## AVANT-PROPOS

Puisse Monsieur le Professeur Henri COMTE trouver ici l'expression de toute ma gratitude pour l'aide qu'il a bien voulu m'apporter dans la conception et la rédaction de ce travail.

Ma gratitude va également à la direction de l'E. N. S. B. et à tous les professeurs qui ont tout fait pour m'initier aux techniques bibliothéconomiques.

Enfin, je remercie ma très chère épouse pour tout ce qu'elle a fait pour ma réussite.

TABLE DES MATIERES

-----

	Pages
1 - INTRODUCTION	2
2 - STATUT DU PERSONNEL SCIENTIFIQUE DES BIBLIOTHEQUES DANS LES DEUX PAYS	6
a) Historique des bibliothèques au ZAIRE	
b) Dispositions générales	
c) Statut social du personnel scientifique	
3 - FONCTIONS DU PERSONNEL SCIENTIFIQUE DES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES DANS LES DEUX PAYS	24
4 - PROBLEMES ET PERSPECTIVES D'AVENIR	33
5 - CONCLUSION	38

## I - INTRODUCTION

Pour toute activité scientifique à l'Université, la bibliothèque reste le seul lieu où les besoins des professeurs, chercheurs, étudiants et autres usagers sont centralisés et coordonnés.

Le bibliothécaire collabore, achète, traite, analyse et met à la disposition de la communauté une documentation riche et à jour. Que ce soit pour les commandes ou pour les achats qu'il effectue, le bibliothécaire tient compte des besoins nouveaux de ses usagers, des récents travaux de recherche scientifique dans les différents domaines permettant ainsi aux professeurs et chercheurs de suivre l'évolution scientifique et d'enrichir leurs connaissances, à l'étudiant de mieux comprendre les cours des professeurs et d'étendre ses connaissances et sa culture générale.

Ce rôle de coordination et de planification par le bibliothécaire contribue directement au développement de l'enseignement et de la recherche. Son but est de mettre en circulation les ressources nécessaires au développement de ceux-ci et de satisfaire les besoins d'information des usagers.

Nous avons dans ce travail la difficile tâche de faire une étude comparative de la situation des bibliothécaires dans les Bibliothèques Universitaires en France et au Zaïre. Connaissant bien la France nous allons surtout présenter le Zaïre, pays neuf et peu connu.

Le Zaïre, que beaucoup de gens ne savent pas situer sur une carte d'Afrique est un pays du centre de continent. Il a une superficie de 2 345 400 km<sup>2</sup> et une population de 25 000 000 d'habitants.

Ancien CONGO-BELGE, le Zaïre est indépendant depuis le 30 Juin 1960. Ses principales villes sont Kinshasa, la Capitale, avec 2 500 000 habitants ; Kisangani avec 400 000 habitants ; Lubumbashi avec 440 000 habitants et Kananga avec 600 000 habitants.

Le Zaïre, comme nous venons de le montrer, est donc un jeune pays à

économie en développement qui cherche à améliorer son système d'enseignement et le niveau de l'information de sa population. Pour sortir de sa situation actuelle, malgré ses fabuleuses richesses naturelle, le Zaïre a besoin de cadres bien formés.

Il lui faut non seulement de bonnes écoles mais aussi des institutions qui complètent la formation scolaire et qui en assurent la permanence.

Un autre problème du Zaïre est celui de la langue d'édition. Si certains Zaïrois parlent et écrivent les langues étrangères, il y a plus de 90 % de Zaïrois qui ne peuvent lire et/ou écrire qu'en langues nationales.

Le Zaïre a 4 langues nationales (le lingala, le kikongo, le swahili et le tshiluba). Ces 4 langues sont parlées dans 4 grandes régions linguistiques du pays. Actuellement chaque Zaïrois parle au moins 2 langues et dans les grandes villes les 4 langues sont parlées indistinctement. Une grande partie des publications nationales et la totalité de la production étrangère que nous importons sont en français. Cela met la majorité des Zaïrois à l'écart de toute activité intellectuelle. Et l'on s'étonne que cette majorité ne se sente pas concernée par l'effort de construction nationale. Leur participation ne pourra être effective qu'à partir du moment où ils se sentiront intégrés dans la communauté, informés et formés. Les seules institutions qui peuvent concilier les deux types de cultures au Zaïre sont les bibliothèques et centres de documentation. Eux seuls peuvent mettre à la disposition de tout citoyen l'information dont il a besoin dans la langue de son choix. Mais il ne suffit pas pour cela d'avoir quelques collections pour prétendre participer à la formation des gens ou au développement du pays, mais faut-il encore savoir qui veut quoi et pour quel but ? C'est-à-dire apprêter le document nécessaire pour celui qui le veut et à temps. Penser plus à l'ensemble de la communauté qu'à la minorité.

Cela pose d'énormes problèmes pour les bibliothécaires Zaïrois dont nous allons étudier les fonctions et le statut.

Dans cette étude comparative, nous parlerons de la situation et des différences de formation des bibliothécaires des B. U. en France et au Zaïre.

Nous savons qu'en France tous les conservateurs des Bibliothèques sont régis par le décret n° 69-1265 du 31 décembre 1969 portant statut du personnel scientifique des bibliothèques. Malgré ce statut, il existe quelques différences dans les avantages entre les conservateurs des B. U. et ceux des Bibliothèques Publiques.

Au Zaïre par contre il existe autant de types de statuts qu'il y a de types de bibliothèques.

Les bibliothécaires des B. U. sont régis par l'ord. n° 78-008 du 24 janvier 1978 portant statut du personnel de l'Université Nationale du Zaïre. Les bibliothécaires de la lecture publique sont des agents de l'Etat qui sont régis par le statut de l'administration publique.

En ce qui nous concerne nous n'étudierons que la situation des Bibliothèques Universitaires.

Le but de notre étude est de faire ressortir le fait qu'il existe des fonctions principales pour l'ensemble de la profession et que chaque pays a des fonctions particulières à remplir propres à sa situation économique, politique et socio-culturelle.

Nous adopterons la méthode "analyse-comparaison", c'est-à-dire que nous analyserons chaque situation des deux statuts en établissant une comparaison et en mettant l'accent sur les différences.

Il convient toutefois d'explicitier certains mots qui seront employés dans ce travail.

Les mots "Conservateur et bibliothécaire" ont la même signification en grade et fonctions dans les deux pays. Les Français utilisent le mot conservateur et les Zaïrois, le bibliothécaire. Le terme Commissaire d'Etat au Zaïre est l'égal du Ministre en France. Le mot licence au Zaïre est l'équivalent de la maîtrise en France. Le département pour le Zaïre signifie ministère en France.

Le lecteur qui a pris connaissance de la première édition de cette étude, faite à l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothécaires en 1980, constatera bien que cette seconde édition a été revue et augmentée apportant ainsi plus de clarté et surtout beaucoup de précisions. Elle ouvre de nouvelles perspectives d'études surtout pour les bibliothèques zairoises quant à leur réorganisation, à leur intégration dans la vie quotidienne des habitants et à leur apport dans le développement socio-économique du pays.

## II - STATUT DU PERSONNEL SCIENTIFIQUE DES BIBLIOTHEQUES AU ZAIRE ET FRANCE.

### 1. BREVE HISTOIRE DES BIBLIOTHEQUES AU ZAIRE.

L'importance de la lecture publique au Zaïre s'est manifestée à partir du moment où le nombre des fonctionnaires, missionnaires et commerçants coloniaux devenait de plus en plus important: et surtout qu'après "leur travail civilisateur" ces colons avaient besoin d'une documentation pour leur détente et leur information.

C'est alors que le gouvernement de la métropole décida de créer des cercles pour la détente des sujets belges au Zaïre.

Le décret ministériel du 29 Juillet 1910 renforça l'idée en créant le réseau national des bibliothèques pour la population blanche.

L'ordonnance du Gouverneur Général n° 48/S.G. du 20 avril 1932, abondant dans le même sens, permit la création de ces bibliothèques dans les chefs-lieux de provinces, des districts et dans les localités où leur création se justifiait.

C'est ainsi qu'il y eut des bibliothèques d'Etat presque dans tous les grands centres de l'époque.

C'est seulement en 1948, par une ord. n° 93/S.G. modifiant celle de 1932, que le Gouverneur Général permit officiellement la création de bibliothèques pour les "noirs affranchis".

En 1950 le Zaïre avait 126 bibliothèques d'Etat réparties dans les différents chefs-lieux de provinces, des districts et dans certains grands centres.

Il y avait en outre 31 bibliothèques des compagnies et 27 bibliothèques des missionnaires (catholiques et protestants). Soit un total de 184 bibliothèques en 1950. L'administration de l'époque consentit un grand effort d'implantation des bibliothèques et en 1953 il y avait 194 bibliothèques et 5000 utilisateurs. (1)

(1) DEPASSE (Charles). - Les Bibliothèques au Congo : in "Congo, libraries in the democratic republic of" cité par VRANCX R. L. in : Encyclopedia of Library and information science, vol. 5, 1971, 609-610.

D'après M. M. E. W. DADZIE et STRICKLAND dans leur enquête de 1959 parue dans "Le répertoire des archives, bibliothèques et écoles de bibliothéconomie d'Afrique", le Zaïre avait à la même époque (1 an avant l'indépendance), 430 bibliothèques de lecture publique, contrôlées par la bibliothèque centrale de Kinshasa.

Si les chiffres sont importants, en réalité beaucoup de ces bibliothèques n'étaient que des dépôts de livres sans organisation véritable et sans personnel qualifié.

En 1960 beaucoup de ces bibliothèques étaient soit saccagées par la colère de l'indépendance ou oubliées par les nouveaux responsables du pays pour des raisons politiques, culturelles et financières. Les rares bibliothèques qui ont survécu ont pour fonds essentiellement de très vieux romans policiers et de vieux périodiques d'après guerre. Les autorités actuelles n'ont manifesté aucun intérêt pour la lecture publique et depuis elles n'ont rien fait pour la relancer.

D'après une enquête de M. NKOIZALE, ancien directeur de la Bibliothèque Nationale en 1967, de toutes ces bibliothèques il n'en reste plus que 24 réparties dans 24 villes du Zaïre. Actuellement d'autres ont été fermées faute de crédits et de fonds.

L'attitude d'indifférence des pouvoirs publics vis-à-vis de la lecture publique, sans vouloir l'approuver, s'explique du fait qu'il n'y a jamais eu de lien direct entre la bibliothèque et l'école d'une part, et la bibliothèque et le développement du niveau de vie de la population d'autre part.

La bibliothèque était pour les noirs un instrument du colon pour entretenir sa puissance. Les collections mises à la disposition des noirs étaient minutieusement choisies pour ne rien leur apprendre d'autre que les bonnes manières de vivre du colon. Elles ne s'adressaient qu'à un tout petit public, celui des évolués et leurs collections étaient en français ou en anglais. Elles traitaient de problèmes totalement étrangers aux Zaïrois.

Ces bibliothèques n'ont eu que des romans policiers d'après guerre et ces vieux romans ne pouvaient nullement contribuer au développement social,

culturel, politique et économique des Zaïrois.

Il faut tout de même indiquer qu'il y a eu des bibliothèques scolaires dans les écoles catholiques et protestantes vers les années 1965. Depuis, beaucoup ont disparu par manque de crédits.

La bibliothèque centrale de Kinshasa devenue en 1960 la Bibliothèque Nationale n'a pas été épargnée par le chaos qui a caractérisé les autres bibliothèques publiques. Elle a conservé le même vieux bâtiment qu'en 1930. Son fonds le plus important va de 1885 à 1960 (des textes officiels). Elle a pour principale fonction de conserver les publications qu'elle acquière par dépôt légal.

Pour son fonds d'après 1960, la plus grande partie est formée des publications officielles et le reste par les publications étrangères sur le Zaïre et enfin les publications nationales éditées au Zaïre.

Elle emploie 12 personnes en grande partie sans formation. L'actuel Directeur M. LONGAYO ESUKU, ancien élève de l'EBAD de DAKAR, a déjà apporté des améliorations dans l'organisation interne des services de la B. N. et nous pensons qu'à l'avenir cet effort va se solder par une véritable réforme d'activités de la B. N. Elle a un fonds total de plus de 1 200 000 volumes et son budget est de 7000 Zaïres ( $\approx$  10 000 Frs).

Ses publications sont :

- La liste des nouvelles acquisitions de la B. N. ;
- Le répertoire du dépôt légal des publications éditées au Zaïre ;
- La bibliographie nationale des publications zaïroises ;
- Le bulletin d'information culturelle. (1)

Les problèmes de la lecture publique au Zaïre sont de divers ordres.

(1) KALALA MUKOMA. - Les bibliothèques au Zaïre. Pour les bibliothèques universitaires : le cas de la bibliothèque facultaire des sciences sociales. Villeurbanne : ENSE, 1976.

Nous pouvons citer :

- L'absence de crédits ;
- Le manque de bâtiments adéquats ;
- Le manque de personnel qualifié ;
- La pauvreté des collections ;
- L'absence d'intérêt pour la population ;
- L'exclusivité de la production éditoriale en langues étrangères.

En ce qui concerne les bibliothèques universitaires, le Zaïre avait jusqu'en 1971 trois universités de trois tendances (catholique, protestante et d'Etat), entraînant beaucoup de rivalités. En plus de ces 3 universités le pays avait aussi 25 Instituts d'enseignement supérieur technique. Les 2 premières universités datent de l'époque coloniale justifiant l'importance de la population blanche à Kinshasa en 1954 pour l'université Lovanium (catholique) et à Lubumbashi en 1956 pour l'Université officielle du Congo (Etat). Ces deux universités créées à la demande des parents dans ces 2 provinces devaient assurer la formation universitaire de leurs enfants. L'importance de cette population blanche (30 000 habitants à Lubumbashi et 100 000 habitants à Kinshasa) était due aux intérêts politiques et économiques que suscitaient ces 2 provinces. D'une part Kinshasa, siège de l'administration coloniale et chef-lieu d'une province à économie agricole et industrielle très développée ; d'autre part Lubumbashi, deuxième ville industrielle du pays et chef-lieu d'une province minière très riche.

En 1964, l'Etat Zaïrois accorda la création de la 3ème Université du pays à la communauté protestante, du fait de ses bons offices dans l'enseignement primaire et secondaire. En outre cette communauté accordait une très grande importance au développement du niveau de vie des habitants et privilégiait l'enseignement en langues locales. L'implantation de ces 3 Universités et des 25 Instituts supérieurs devait obligatoirement entraîner la création de bibliothèques universitaires et de recherche.

Ces bibliothèques universitaires et d'Instituts supérieurs étaient bien organisées et avaient un personnel qualifié. Elles étaient dirigées par des professeurs d'Universités et d'Instituts Supérieurs attachés à la bibliothèque. Elles avaient d'importantes collections complètes pour chaque faculté et très à jour pour les besoins d'enseignement et de recherche.

Le personnel dirigeant (le STAFF) avait le même statut que le personnel scientifique et académique des Universités. Leur but était le développement de l'enseignement et de la recherche à l'université et dans les Instituts supérieurs. Pour y parvenir, ils avaient pour fonctions principales d'acquérir une documentation adéquate, de la traiter et de la communiquer rapidement aux usagers.

Les directeurs des bibliothèques étaient membres du Conseil scientifique dans leurs universités respectives.

Mais en 1972, l'ord. -loi n° 72/002 portant création de l'Université Nationale du Zaïre (U.N.A.Z.A.) réalisa la fusion des 3 Universités et de tous les Instituts Supérieurs, bouleversant l'enseignement, les structures existantes et entraînant le chaos. Cela causa la démission de presque tous les étrangers de l'enseignement supérieur et bien entendu des bibliothécaires étrangers. Ce départ provoqua l'arrêt des acquisitions dans nos bibliothèques et le personnel de la bibliothèque n'était plus formé que de simples agents qui n'avaient que le niveau du baccalauréat. Par la suite, la mauvaise gestion coûta aux bibliothèques plusieurs milliers de livres perdus. Les Professeurs Zaïrois prirent la relève dans les facultés et à la tête des campus et Instituts de l'UNAZA mais les bibliothèques furent abandonnées à elles-mêmes.

Il faut<sup>dra</sup> attendre la fin de 1973 pour que le Rectorat de l'UNAZA prenne conscience de la situation et affecte des universitaires dans les B. U. sans leur accorder les avantages de leurs prédécesseurs. Ce qui en 1974 provoqua leur démission.

En 1975 le Conseil d'Administration de l'UNAZA décida l'affectation des

Assistants des facultés dans les bibliothèques et leur fit suivre une formation spécialisée à l'étranger. (Etats-Unis, Canada, France). Les Assistants devenus bibliothécaires ont gardé leurs avantages de personnel académique et scientifique et en Janvier 1978, afin de régulariser leur situation par un texte officiel, le Président de la République signa l'ord. n° 78/008 portant statut du personnel de l'Université Nationale du ZAIRE.

## 2. LE STATUT DU PERSONNEL SCIENTIFIQUE

Un conservateur ou un bibliothécaire en France et au Zaïre est un agent public de l'Etat lié à celui-ci par un lien de droit public. Il exerce son activité professionnelle au profit et au compte de l'Etat. La qualité de fonctionnaire réunit deux éléments :

- un élément matériel qui est la permanence de l'emploi ;
- un élément formel qui est l'intégration dans la hiérarchie administrative par un acte de titularisation.

Si en France, le personnel scientifique des bibliothèques appartient au corps des conservateurs régi par un statut particulier se basant sur le statut général de l'administration publique, au Zaïre par contre les bibliothécaires des B. U. sont régis par un statut autonome du personnel de l'université et font partie du corps académique et scientifique de l'université. Ce statut est basé sur le statut général de l'administration publique.

### a) DISPOSITIONS GENERALES

En France, le décret du 31 décembre 1969 répartit le corps des conservateurs des bibliothèques en 3 grades et chacun se subdivise en échelons. Ainsi ils ont les grades suivants :

- Conservateur de 2ème classe ;
- Conservateur de 1ère classe ;
- Conservateur en Chef.

Le grade de conservateur<sup>de</sup> 2<sup>e</sup>ème classe comporte six échelons ; celui du conservateur de 1<sup>ère</sup> classe comporte cinq échelons et une classe exceptionnelle ; et le grade de conservateur en chef comporte quatre échelons et une classe exceptionnelle. Au Zaïre le corps des bibliothécaires se divise en cinq grades :

- bibliothécaire de 2<sup>e</sup> classe ;
- bibliothécaire de 1<sup>ère</sup> classe ;
- bibliothécaire principal ;
- bibliothécaire en chef-adjoint ;
- bibliothécaire en chef.

Les grades ne se subdivisent pas en échelon, mais le passage d'un grade à un autre est fonction de l'ancienneté, des publications et de la notation.

#### b) RECRUTEMENT ET FORMATION.

1°) Au Zaïre, le bibliothécaire est avant tout un scientifique répondant aux mêmes conditions de recrutement que ses collègues des facultés. En plus des conditions d'âge, de nationalité, d'aptitude physique et mentale et de moralité, le candidat bibliothécaire de 2<sup>e</sup>ème classe doit avoir une licence zaïroise avec la mention distinction. A défaut de la licence zaïroise le candidat doit avoir une maîtrise pour les autres pays. Toutefois celui qui n'a pas la mention distinction peut toujours être recruté s'il est jugé capable par les autorités académiques, en fonction de ses résultats antérieurs.

En France, afin de permettre le recrutement et la formation du personnel scientifique des bibliothèques, fonctionnaires d'Etat, l'Ecole Nationale Supérieure des bibliothécaires soumet les candidats à deux concours (interne et externe). Ceux qui sont reçus à ces concours sont admis à l'Ecole comme élèves titulaires. Les conservateurs de 2<sup>e</sup>ème classe sont recrutés parmi les élèves titulaires admis à l'examen de sortie de l'Ecole Nationale Supérieure des bibliothèques (E. N. S. B.) ou parmi les archivistes paléographes qui ont moins de 40 ans et qui ont satisfait à un stage professionnel.

Leur nombre maximum est le 1/3 de l'effectif général des conservateurs de 2e classe. Ils sont aussi recrutés parmi certains spécialistes dont les emplois requièrent des connaissances spéciales. Ils doivent être âgés de moins de 50 ans et leur nombre ne peut dépasser 3 % de l'effectif global des conservateurs de 2e classe. Tous ces candidats sont nommés par le Ministère des Universités en qualité de conservateur de 2e classe.

Après leur stage, ceux qui auront donné satisfaction sont titularisés et affectés dans les postes et les autres sont licenciés ou bénéficient de la prolongation du stage pendant une année, selon le cas.

A ce stade du recrutement il existe des différences dans la conception de ce métier. La France n'affecte qu'un personnel formé et très qualifié alors que le Zaïre engage et affecte des universitaires, certes, mais sans formation spéciale en bibliothéconomie.

2°) En matière de formation, il faut dire que les bibliothécaires zaïrois faute d'aller tous se spécialiser à l'étranger suivaient jusque là un stage de formation de 6 mois pour connaître les notions de base pour la gestion des B. U. et ensuite ils étaient affectés à des différents postes.

Ceux qui ont suivi des cours dans les écoles de bibliothéconomie à l'étranger, dès leur retour ont vite fait de compléter la formation des autres, sur le tas, afin d'améliorer le rendement des bibliothèques.

Pendant les six mois, les bibliothécaires de 2ème classe nouvellement recrutés devaient passer deux semaines chacun dans les différents départements de la bibliothèque universitaire. A cet effet les bibliothèques ont les départements suivants :

- Acquisition
- Catalogage
- Périodique
- Prêt et contrôle

- Références

- Administration

Ce passage dans les différents départements permet au nouveau venu de se faire une idée de ce qu'on fait à la bibliothèque. Il doit savoir que tout est lié et qu'il n'y a pas d'activité isolée.

Au bout de deux semaines de visite, le Directeur de la B.U. le convoque et selon le poste qui lui est destiné, il lui explique pendant une période le fonctionnement de son service et les principales tâches à exécuter pour sa bonne marche et aussi pour atteindre les objectifs communs de la bibliothèque.

Pour le reste de temps il est affecté à son poste et soumet toutes propositions au Directeur jusqu'à ce que ce dernier soit certain que le nouveau venu est bien rodé. Si cela est acquis alors le directeur peut enfin <sup>lui</sup> déléguer le pouvoir de prendre certaines décisions au niveau du service. Il arrive que cela se passe en moins de six mois, mais pour les départements d'acquisition, catalogage et périodiques il est indispensable de faire six mois.

Pour ceux qui ont suivi une formation à l'étranger dès leur retour ils sont d'abord affectés dans les 3 grandes B. U. et finalement on a trouvé bon d'affecter certains dans les bibliothèques d'Instituts Supérieurs. Ils sont dans l'ensemble au nombre de 15 personnes dont 7 formés à l'E. N. S. B. (France) et les 8 autres aux Etats-Unis et au Canada.

En 1975 un projet d'Ecole des Bibliothèques à un niveau post-universitaire avait été déposé par l'UNAZA à la Présidence de la République et ce projet a été adopté par l'ord. de 1976.

C'est seulement cette année (1980-81) que l'Ecole des bibliothèques de Kinshasa a ouvert ses portes. Cette école a une scolarité de deux ans. Sa finalité est de former les bibliothécaires. C'est une école nationale qui a aussi une vocation régionale. En effet c'est la première de ce niveau en Afrique francophone.

Les conditions d'admission à cette école sont :

- Avoir la licence du Zaïre ou son équivalence ;
- Etre fonctionnaire dans une administration publique ou privée ;
- Etre bénéficiaire d'une bourse, pour les étrangers.

Cette Ecole est un établissement public d'enseignement supérieur dépendant du Rectorat et du Conseil d'administration de l'UNAZA. Elle a une personnalité civile et l'autonomie financière. Le directeur de l'Ecole représente l'autorité du Recteur.

La création de cette école a une double signification à nos yeux :

- Les autorités commencent à s'intéresser aux vrais problèmes de l'éducation et de l'information ;
- La profession de bibliothécaire va être réhabilitée dans les bibliothèques publiques.

En effet après leur formation, les bibliothécaires des B. U., des Bibliothèques publiques ou des Bibliothèques privées vont apporter du renouveau dans leurs lieux d'affectation en incitant les gens à la lecture et à la formation permanente. Cela prendra beaucoup de temps certes mais le début doit être encouragé. Il se posera le problème des finances et des fonds, bien entendu, mais il faut des gens formés pour poser avec netteté les vrais problèmes.

Quant à la profession de bibliothécaire, elle sera très crédible du fait que cette formation n'est pas donnée à n'importe qui et de ce fait on pourra certainement tendre vers un statut unique des bibliothécaires ou à défaut on relèvera le niveau actuel des responsables dans les bibliothèques publiques.

Pour cette lère année l'Ecole a admis 20 élèves dont 10 viennent des B. U. et les autres des bibliothèques publiques et privées.

La direction de l'Ecole est assurée par le R. P. MBUYI, ancien élève de l'E. N. S. B. Il est secondé par Mlle Martha WILLEMS, de nationalité américaine. Les professeurs sont les bibliothécaires en chefs et les bibliothécaires en chef-adjoints. Ils sont au nombre de 8 personnes.

Nous ne disposons pas du programme des cours de cette année, ce qui ne nous permet pas de dire un mot la dessus.

Pour la France, le diplôme supérieur des bibliothèques a été créé par l'arrêté du 29 Juillet 1950. Depuis cette date, ce diplôme était délivré sous la responsabilité de la Direction des bibliothèques qui en assurait également l'organisation de l'enseignement préparatoire à cet examen. En 1963 le décret portant création de l'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE BIBLIOTHECAIRES confia cette responsabilité à cette dernière qui en assure l'enseignement technique. L'E. N. S. B. est un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Elle est régie par un Conseil d'Administration et un directeur d'établissement qui le représente. La mission de l'Ecole est d'assurer le recrutement et la formation du personnel scientifique des bibliothèques. On y admet deux types de candidats :

- Les candidats élèves associés (admis sans concours) ;
- Les candidats élèves titulaires soumis à 2 sortes de concours.

a) Le concours externe pour les candidats extérieurs au personnel des bibliothèques, âgés de moins de 30 ans et désireux d'entrer dans la fonction publique. Ils doivent être titulaires d'une licence, d'une maîtrise ou d'un diplôme d'ingénieur ou d'un titre équivalent.

b) Le concours interne, destiné au personnel de cadre moyen (sous-bibliothécaires ou contractuels), permet la promotion professionnelle. Sont admis à passer ce concours les candidats dont la moyenne d'âge va de 25 à 35 ans et qui ont au moins cinq ans d'ancienneté.

Les candidats qui ont satisfait à ces concours sont admis à l'E. N. S. B. et par le fait même sont recrutés comme élèves-fonctionnaires.

Les candidats élèves-associés nationaux et étrangers doivent remplir les mêmes conditions de diplômes ou d'ancienneté que les élèves-titulaires.

L'Ecole a une scolarité d'une année. L'enseignement est assuré par des conservateurs, des professeurs d'universités et des spécialistes. Il est dispensé sous plusieurs formes :

- a/ - cours théoriques ;
- b/ - cours pratiques ;
- c/ - conférences ;
- d/ - visites.

Le programme des cours proprement dit comprend :

- 1 - La bibliothéconomie
- 2 - L'administration
- 3 - La description et l'analyse des documents
- 4 - Les techniques et la technologie documentaire
- 5 - La bibliologie
- 6 - La Psycho-sociologie de la lecture.

Chacun des principaux cours théoriques est complété par un certain nombre d'heures de travaux pratiques durant lesquelles l'élève associe la théorie à la pratique. Les conférences sont données en cours d'année par des spécialistes venus de l'extérieur. Les visites dans les grandes bibliothèques municipales et universitaires de la région et de la ville de Paris pour la B.N. et la B.P.I. permettent aux élèves de se rendre compte des réalités sur le terrain. A la fin de la scolarité, les élèves titulaires font un stage de perfectionnement dans les établissements retenus par la direction, pendant une année. Les élèves associés sont autorisés à suivre des stages de deux mois sur leur demande.

En parcourant l'analyse descriptive du programme de l'E.N.S.B., on s'aperçoit que le but principal de l'Ecole est la formation technique d'un niveau élevé du bibliothécaire et c'est aussi une solution au recrutement et à la formation du personnel scientifique des bibliothèques. Malgré l'insuffisance du temps qui lui est imparti, l'Ecole complète la formation technique de ses élèves par certains cours tels que l'informatique documentaire, la gestion financière et administrative dans les bibliothèques qui font de ces élèves des véritables administrateurs et gestionnaires. L'Ecole fait connaître à ses élèves les nouvelles techniques et méthodes, et leurs

applications dans les sciences de l'Information. Nous constatons en outre que l'admission des élèves français est très rigoureuse et que de moins en moins on a des anciens sous-bibliothécaires sans licence. Ce qui explique le niveau de plus en plus élevé des Français. Toutefois si on pouvait accorder une bourse de 2 ans à l'Ecole, l'enseignement serait plus approfondi, le niveau et rendement actuels des bibliothécaires seraient plus améliorés.

### 3. STATUT SOCIAL DU PERSONNEL SCIENTIFIQUE DES B. U. DANS LES DEUX PAYS.

#### a) L'AVANCEMENT

L'avancement du personnel scientifique des bibliothèques en France et au Zaïre est fonction de l'ancienneté et de la notation. Mais il s'effectue différemment dans les deux pays.

Au Zaïre le corps des bibliothécaires se subdivise en cinq grades :

- le grade de bibliothécaire en chef ;
- le grade de bibliothécaire en chef-adjoint;
- le grade de bibliothécaire principal ;
- le grade de bibliothécaire de 1ère classe ;
- le grade de bibliothécaire de 2ème classe.

L'avancement n'est pas continu de façon régulière d'un grade à un autre surtout pour les trois premiers grades. En effet la nomination au grade de bibliothécaire de 2ème classe exige un diplôme universitaire au moins égal à la licence au Zaïre. Le bibliothécaire de ce grade est membre du personnel académique et scientifique non permanent. C'est-à-dire que s'il ne fait pas preuve d'une valeur scientifique au bout de trois ans d'ancienneté, il perd son emploi.

Le passage au grade de bibliothécaire de 1ère classe exige une ancienneté

de trois ans et une bonne notation. A partir de ce grade, les bibliothécaires sont membres du personnel académique et scientifique permanent.

Le passage au grade de bibliothécaire principal exige un diplôme de doctorat soutenu au Zaïre ou une licence et le candidat doit avoir fait preuve d'une valeur scientifique reconnue équivalente au doctorat. L'ancienneté n'étant pas exigée le candidat qui n'aura pas accompli l'une de ces deux conditions ne pourra pas accéder au grade suivant. La nomination aux grades de bibliothécaire en chef adjoint et bibliothécaire en chef exige un diplôme de doctorat, bien entendu, une ancienneté de quatre ans et une notation pour chacun des deux grades.

En principe si un bibliothécaire de 2ème classe remplit toutes les conditions de passage d'un grade à un autre, il lui faudra un minimum de 20 ans pour atteindre le sommet de la hiérarchie. Etant membre du même corps, les différents grades des bibliothécaires, enseignants et chercheurs d'université bénéficient des mêmes avantages.

Voici par ailleurs le tableau d'équivalence  
des grades

BIBLIOTHEQUE	FACULTE	CENTRE DE RECHERCHE
1. Bibliothécaire en chef	Prof. ordinaire	Directeur de recherche
2. Bibliothécaire en chef-adjoint	Professeur	Maître de recherche
3. Bibliothécaire principal	Professeur associé	Chargé de recherche
4. Bibliothécaire de 1ère classe	Chef de travaux	Attaché de recherche
5. Bibliothécaire de 2ème classe	Assistant	Assistant de recherche

Il faut noter qu'au Zaïre si on n'est pas passé d'un grade à un autre on ne peut pas connaître une majoration de traitement.

En France par contre le processus d'avancement est long et continu. Le corps des conservateurs est divisé en trois grades qui se subdivisent en échelons chacun. On distingue les grades suivants :

- le grade de conservateur en chef
- le grade de conservateur 1ère classe
- le grade de conservateur 2ème classe.

Il existe, pour eux, deux types d'avancement :

- par échelon
- par grade.

Le grade de conservateurs comprend six échelons ; celui du conservateur de 1ère classe comprend cinq échelons et une classe exceptionnelle ; celui de conservateur en chef comprend quatre échelons et une classe exceptionnelle.

Le conservateur de 2ème classe passe deux ans dans chacun des 3 premiers échelons et trois ans dans chacun des 3 derniers échelons.

Le conservateur de 1ère classe passe deux ans dans le 1er échelon, deux ans et six mois dans les deux échelons suivants et trois ans dans le 4ème échelon.

Le conservateur en chef passe 1 an et 6 mois dans le 1er échelon, 2 ans et 6 mois dans le second échelon et 2 ans dans le 3ème échelon.

L'avancement d'échelon se traduit par une majoration de traitement. Même si le conservateur est mal noté, il a toujours droit à l'avancement d'échelon mais le temps passé dans cet échelon sera majoré. Par contre s'il est bien noté, il bénéficie de la réduction de ce temps.

L'avancement par grade est subordonné à une vacance. Il entraîne un changement de fonction et de rémunération. Le corps des conservateurs n'a rien de commun avec le corps enseignant. Il est régi par un statut différent . Le processus d'avancement au Zaïre est plus rapide qu'en France. Cela parce que le Zaïre, ne disposant pas suffisamment de bibliothécaires formés, était obligé de faire occuper les postes vacants par ceux qui venaient de recevoir une formation et combler les trous laissés par les étrangers. Mais désormais le savoir faire devra entrer en compétition. En France par contre l'accent est mis sur l'expérience et la connaissance approfondie de la profession pour changer de grade.

## b) POSITION DES BIBLIOTHECAIRES

Les différentes positions des bibliothécaires dans les deux pays sont explicitées dans leurs statuts respectifs. Nous nous contenterons surtout d'analyser certaines positions et de comparer les différences.

1) L'activité est la position pendant laquelle le bibliothécaire ou conservateur exerce effectivement les fonctions afférentes à l'un des emplois correspondant à son grade. Elle englobe la rémunération et les congés.

a) La rémunération est fonction du grade ou de l'échelon en France et du grade seulement pour les bibliothécaires au Zaïre. Elle comprend, pour les conservateurs français, l'indemnité de résidence, les suppléments familiaux pour charges de famille, les primes représentatives de frais, des indemnités justifiées par les risques de l'emploi et des indemnités pour travaux supplémentaires. Au Zaïre, elle comprend le traitement (prix des services rendus) et des primes. Elle ne permet pas au bibliothécaire de faire face aux multiples baisses du pouvoir d'achat, elle permet aux conservateurs français de surmonter la situation grâce aux ajustements réguliers des traitements au coût de la vie.

b) Les congés : dans les deux pays, les bibliothécaires et conservateurs ont droit à un certain nombre de congés des circonstances : maladies, mariage, décès, naissances. Mais ils n'ont pas le même nombre de jour de congés annuels.

En France, le nombre de jours de congés varie d'une B. U. à une autre et d'un type de bibliothèque à un autre. En général, les conservateurs des B. U. ont au moins 40 jours par an et 35 heures par semaine de travail. Dans le B. M. les conservateurs ont 27 jours de congé annuel et environ 40 heures de travail par semaine. Les conservateurs sont libres de choisir leur moment de congé. Les bibliothécaires des B. U. au Zaïre par contre travaillent jusqu'au samedi à midi. Ils ont 46 heures de travail

par semaine et ont droit à 60 jours de congé par an. Tout le monde ne prend pas ce congé en même temps. Il y a toujours une équipe qui assure la permanence à Noël, à Pâques et en juillet. Chacun a droit à 2 semaines à Noël, deux semaines à Pâques et à un mois à partir de juillet. On peut aussi les prendre d'affilée.

2) Suspension et exclusion temporaire sont pratiquement le même type de position. Ce sont des mesures prises dans le cas d'abus ou de lourdes fautes. Les deux sanctions sont infligées aux bibliothécaires et conservateurs dans le cas des abus. Elles sont privatives de toute rémunération. L'exclusion temporaire va jusqu'à 6 mois alors que la suspension ne peut excéder 1 mois. (La suspension s'accompagne ou non de la privation de traitement).

3) Les autres positions comme la disponibilité, la position sous les drapeaux ne seront pas traités. En plus elles sont exactement les mêmes pour les deux pays.

### III - FONCTIONS DU PERSONNEL SCIENTIFIQUE DES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES DANS LES DEUX PAYS,

André Maurois disait : "Rien n'est donc plus important pour l'humanité que de mettre à la disposition de tous, ces instruments de dépassement, d'évasion et de découverte qui transforment, à la lettre, la vie et accroissent de valeur sociale de l'individu..." (1) Ces outils, comme il les appelle, on ne peut les trouver que dans les bibliothèques ou centres de documentations qui sont les endroits aménagés à cette fin. L'UNESCO définit la bibliothèques comme étant "Toute collection organisée de livres et de périodiques imprimés ou tous autres documents, notamment graphiques et audio-visuels, ainsi que les services de personnel chargés de faciliter l'utilisation de ces documents par les usagers à des fins d'information, de recherche, d'éducation ou de récréation". (2) De cette définition nous retrouvons les trois facteurs essentiels au développement économique et social de tout pays, à savoir :

- l'information ;
- l'éducation ;
- la recherche.

Ils facilitent l'instruction sanitaire, agricole et professionnelle du fait que plus les gens sont instruits, mieux ils réussissent dans la vie. Pour que les bibliothèques soient éducatives et stimulent le développement économique et social, il leur faut un personnel très qualifié, capable de mettre à la disposition des usagers des renseignements et informations indispensables et adéquats. Dans les bibliothèques tout comme dans d'autres services, il existe différents niveaux de personnels. Ceux appartenant à la catégorie A ou les cadres, ceux appartenant aux catégories B, C et D.

(1) Bull. Unesco Bibl., Vol. XVI, n° 5, Sept. - octobre 1962, p. 244.

(2) RICHTER (Noë). - Les bibliothèques : administration, institution, fonction. - Villeurbanne : E. N. S. B., 1977. - p. 91.

Dans notre étude nous allons nous limiter à la catégorie A, c'est-à-dire au personnel scientifique, soit les conservateurs et bibliothécaires, dans les B. U. Nous allons d'abord examiner les fonctions générales des bibliothèques universitaires avant d'examiner les fonctions générales et particulières des bibliothécaires et conservateurs dans les deux pays compte tenu des particularités de chacun.

Toutes les bibliothèques qu'elles soient municipales, centrales de prêt ou universitaires ont des objectifs spécifiques différents et leurs documents sont choisis en fonction de leurs publics respectifs. De ce fait les services que chacune d'elle doit rendre différent aussi d'un type à un autre. Généralement elles ont quatre fonctions principales qui sont développées différemment selon les bibliothèques. Ces fonctions générales et communes à toutes sont les fonctions scientifique, éducative, de loisir et de conservation. Pour les B. U. en plus de ces quatre fonctions, elles ont pour mission la fonction d'orientation, d'étude, de recherche, d'enseignement bibliographique et documentaire. Pour atteindre ces objectifs, les cadres des B. U. doivent avoir une formation de très haut niveau afin d'être à même de répondre aux exigences de la recherche et de l'enseignement universitaire. Ils ont pour rôle de prévoir, d'organiser, de coordonner, de contrôler et de décider de la bonne marche des B. U. Ils sont responsables du développement de la communication et de la conservation. Les fonctions essentielles sont :

- Acquisition des documents
- Organisation et exploitation des fonds documentaires.

a) L'acquisition des documents est l'un des aspects essentiels de la profession. Elle doit être réalisée compte tenu des documents existants à la bibliothèque, des documents disponibles dans le commerce, des besoins de l'enseignement et du programme de la recherche. Elle doit se faire en étroite collaboration avec les usagers. L'acquisition se fait par achat, bons et échanges.

1°) Les achats,

Si les techniques d'achat des documents en vue des nouvelles acquisitions sont les mêmes, la France dispose de plus de moyens que le Zaïre. Avec ses maisons d'éditions, son environnement économique et sa politique culturelle, la France permet à ses conservateurs de B. U. de disposer de la presque totalité de la production éditoriale, dans le domaine scientifique, parue en langue française et d'une bonne partie de la production étrangère. Ils disposent aussi des grands moyens audio-visuels pour le développement technique et scientifique des programmes universitaires. En plus les conservateurs développent une coopération entre bibliothèques d'une même ville pour n'acheter que ce que d'autres ne possèdent pas. Ce qui leur permet de réaliser certaines économies dans leurs budgets et d'avoir des fonds documentaires importants et très riches. Pour le Zaïre, la presque totalité du fonds des B. U. vient de l'étranger et en langues étrangères. Le Zaïre dispose de quelques maisons d'édition scientifique et autres ; Ces maisons ont de sérieux problèmes de papier, d'écrivains et de crédits. Ce qui explique la rareté des publications nationales. Même si ces maisons tournaient à plein rendement, il se poserait le problème du budget des B. U. au Zaïre. En effet, les bibliothécaires, avec ce qui leur est réservé comme budget de fonctionnement ne peuvent pas se procurer la toute petite production nationale. A cela s'ajoutent les restrictions de change qui ne sont pas de nature à encourager les achats de documents à l'étranger du fait que la monnaie du Zaïre n'est pas acceptée hors des frontières nationales. Ce qui fait que les bibliothécaires n'achètent presque rien.

2°) Les dons.

Les conservateurs, en France reçoivent pour leurs bibliothèques des dons émanant des services de publications universitaires, des expositions des libraires, des périodiques des sociétés savantes et parfois des "bons Unesco". Mais on ne peut pas dire que cela constitue un élément

de base pour leurs acquisitions. Par contre pour le moment, depuis dix ans, les 90 % des fonds documentaires des B. U. au Zaïre sont des dons de diverses origines. Les bibliothécaires reçoivent pour leurs B. U. des "bons Unesco", des documents, fruits de la coopération avec les gouvernements des pays amis. Ce type de documents constitue le lot le plus important. Les Ambassades de ces pays amis demandent aux bibliothécaires d'établir une liste des commandes des documents pour un montant bien déterminé. Ces ambassades se chargent des achats dans leurs pays respectifs et les donnent aux bibliothèques intéressées. Parfois on reçoit des livres en allemand, en russe ou en japonais. Ces livres sont mis de côté sur un rayon spécial pour ceux, et c'est rare, qui connaissent ces langues.

### 3°) Les échanges.

Pour le Zaïre, l'organisation désastreuse des services de poste, rend cette pratique difficile. Les bibliothécaires sont obligés de profiter des déplacements d'un des leurs d'une ville à une autre pour opérer les échanges. Ceci pour souligner l'inexistence de cette pratique. Pour la France, ce système est très développé et cela grâce à l'organisation du service postal.

Il faut donc signaler le fait que les bibliothécaires des B. U. au Zaïre ont gardé en état de marche leurs imprimeries. Grâce à ces imprimeries, ils éditent les mémoires de licence et les thèses de doctorat. En contre partie ils exigent deux exemplaires pour la bibliothèque. Cela constitue une importante source d'acquisition pour les travaux effectués au Zaïre.

### b) L'organisation et l'exploitation des fonds documentaires existants.

Cette exploitation s'oriente sur des thèmes précis compte tenu des besoins de la recherche et des programmes d'enseignement. Elle

aboutit à la constitution d'outils de repérage des documents dans un lieu donné. Cette exploitation précise et rigoureuse des fonds doit permettre de répondre aux besoins exprimés. Elle doit se développer en collaboration avec les centres de documentation et d'autres bibliothèques. Ceci étant indispensable du fait que les B. U. ne peuvent se suffire à elles-mêmes compte tenu des impératifs de l'information scientifique et technique mondiale et du cadre de l'enseignement supérieur en général.

Nous devons reconnaître que les B. U. de la France ont pratiquement atteint leur but s'agissant de cette fonction d'organisation et d'exploitation des fonds documentaires existants. Elles disposent des outils bibliographiques de grande importance comme les catalogues collectifs pour ouvrages et périodiques. De plus l'introduction de l'ordinateur comme technique de dernière création constitue une très grande révolution en matière documentaire. Avec tous ces outils les bibliothécaires des B. U. en France vont vers la mise sur pied d'un réseau documentaire national structuré incluant tous les types d'établissements, ils contribuent à une action globale.

Les B. U. du Zaïre n'ont pratiquement aucune coopération dans ce domaine. Chaque bibliothèque se consacre aux activités des facultés sous sa responsabilité. Il n'existe aucun outil bibliographique capable d'orienter les lecteurs d'une bibliothèque à une autre. Les seuls outils disponibles sont les catalogues des bibliothèques. Ce n'est pas que les bibliothécaires soient incapables de réaliser des outils indispensables mais c'est plutôt par manque de moyen. Un pareil travail exige des fonds, des déplacements et un matériel adéquat. Comme nous l'avons signalé plus haut, il y a insuffisance de budget pour le bon fonctionnement des bibliothèques. De plus, le Zaïre étant très vaste (4 fois la France) et très mal équipé, pose des problèmes de transport qui exigent beaucoup de temps et beaucoup d'argent pour arriver à rassembler les

données. C'est pourquoi, pour le moment ces bibliothèques ne travaillent qu'avec les moyens de bord que les bibliothécaires essaient de rendre possibles. Donc les bibliothécaires des B. U. du Zaïre n'accomplissent pas encore toutes leurs fonctions, bien que cela ne soit pas de leur faute.

La réalisation de toutes ces fonctions exige des bibliothécaires des B. U. dans les deux pays une haute qualification, une connaissance parfaite de milieu socio-culturel et intellectuel où ils travaillent et aussi des moyens indispensables pour leur réalisation.

Alors ils sont capables de faire prendre possession aux usagers de ce qu'ils cherchent et leur faire découvrir ce qu'ils ignorent pour la relance de la recherche et/ou de l'information.

Nous avons vu dans le deuxième chapitre que les seules bibliothèques développées au Zaïre sont les B. U. et que dans les 24 bibliothèques publiques le fonds est très vieux et ne peut rien apporter à la population pour son éducation sanitaire, agricole et économique. Actuellement les bibliothécaires des B. U., sans faire des B. U. des bibliothèques de lecture publique, permettent aux universitaires, enseignants du primaire et du secondaire hors de la communauté universitaire d'accéder à nos bibliothèques et d'entretenir leur savoir. En effet avec la conservation et l'acquisition des vieux documents, ces bibliothèques sont pratiquement les seules, à part la B. N., à posséder les vieux programmes d'enseignement de tous les niveaux de la colonisation à nos jours. Partout où il y a eu des facultés de droit, médecine, sciences sociales et économiques, etc... on y retrouve une documentation abondante pour des recherches rétrospectives. En outre les B. U. sont les seules à acquérir une documentation récente sur les différents domaines, ce qui explique l'intérêt porté aux B. U. en dehors de la communauté universitaire. Il faut ajouter qu'il a été très difficile aux autorités de l'université d'accep-

ter la proposition des bibliothécaires d'ouvrir les B. U. aux autres personnes. Ils sont admis moyennant un droit d'entrée de 5 Zaïres ( $\approx$  6 frs). Cet argent a permis aux bibliothécaires d'acheter un gros lot de romans et l'abonnement à des périodiques d'information générale ou de vulgarisation. A toutes ces personnes extérieures à l'université la lecture sur place est interdite du fait qu'é l'infrastructure ne le permet pas avec le nombre toujours croissant d'étudiants. Nous pensons qu'avec la construction de la nouvelle bibliothèque le problème pourra trouver des solutions. Bien avant la création de l'Ecole des bibliothèques de Kinshasa, les bibliothécaires, devant la carence de formation du personnel des bibliothèques, avaient décidé de recycler tous les employés des B. U. tous les 2 ans afin de les tenir au courant des apports nouveaux et d'accroître leur rendement. Les responsables des bibliothèques publiques et privées de Kinshasa, Kisangani et Lubumbashi, intéressés par ce projet, ont demandé aux responsables respectifs des B. U. de s'occuper aussi de leurs personnels et depuis les 3 types de bibliothèques se sont beaucoup rapprochés.

En 1979, devant l'aggravation de la situation sanitaire et agricole, les responsables des B. U. de Kisangani et Kinshasa ont pris l'initiative de consulter les spécialistes des deux campus universitaires pour éditer une revue de vulgarisation consacrée aux problèmes quotidiens de la vie des paysans et des pauvres. Cette revue en langues locales (LINGALA et SWAHILI) devrait leur apporter des informations qu'ils n'ont pas afin de faire face aux situations nouvelles et une rubrique spéciale sur l'information générale devrait leur permettre de comprendre ce qui se passe dans la ville et la région. En principe elle devrait sortir en 1980 si le problème des finances était résolu.

Puisque nous ommes dans la rubrique des publications disons tout de suite que les 3 grandes B. U. collaborent étroitement avec les chercheurs, professeurs et étudiants à l'édition de certaines revues scientifiques. Généralement le bibliothécaire en chef est l'éditeur de toutes les revues parues sur le campus universitaire. Il se met à la disposition de tout

ceux qui veulent publier et les encourage à le faire. Parfois la qualité du travail est médiocre mais ce qui importe c'est cette volonté de stimuler la recherche et la communication. De ce fait la B. U. de Kinshasa, la mieux équipée, édite les revues suivantes :

- La chronique des bibliothèques ;
- La revue africaine de développement ;
- Les cahiers économiques et sociaux ;
- Les cahiers des religions africaines, etc...

La B. U. du campus de Kisangani publie :

- L'étudiant zaïrois
- Les cahiers du CRIDE
- La revue zaïroise de psychologie et de pédagogie

La B. U. du campus de Lubumbashi publie :

- Le bulletin du C. E. L. T. A.
- Les cahiers philosophiques africains
- Les cahiers zaïrois d'études politiques et sociales
- Le bulletin du CERTAC (1)

Si le budget des B. U. le permettait, d'autres actions seraient entreprises.

Tout ce qui précède montre bien que les bibliothécaires des B. U. au Zaïre ont un rôle politique, économique et socio-culturel à jouer non seulement auprès de la communauté universitaire mais aussi auprès des autres et surtout des défavorisés sur le plan de l'information. L'université et ses bibliothèques doivent être un instrument de développement économique et social pour toutes les couches sociales, donc pour l'ensemble du pays. Et pour ce faire elles ne devraient plus être un flot aux abords inaccessibles.

(1) The African book world and press : a directory = Répertoire du livre et de la presse en Afrique. - Oxford : Hans M. Zell, 1977.

La France, elle, bénéficie des avantages linguistiques et économiques que les conservateurs et tous les professionnels du livre exploitent et mettent à profit. En effet, la France n'a qu'une seule langue nationale qui à ce jour est devenue l'une des plus importantes langues véhiculaires d'informations scientifiques, techniques et culturelles dans le monde. Ce qui fait que tous les Français, même ceux qui n'ont pas beaucoup étudié, savent lire et écrire en leur langue. Cela simplifie déjà beaucoup les choses. Les conservateurs mettent à leur disposition toute documentation indispensable au développement de chacun. Les documents édités en langues étrangères sont traduits et mis à leur disposition. En plus de cet avantage linguistique, les conservateurs profitent de la situation économique et technologique du pays pour mettre à la disposition des usagers, en plus de la documentation appropriée, toutes les techniques de pointes en science de l'information pour faciliter toute recherche documentaire (informatique, appareils d'audio-visuels et de reprographie, télex, téléphone). Ils ont beaucoup développé la coopération entre les bibliothèques et ont mis sur pied des outils bibliographiques comme le catalogue collectif et autres. Le conservateur français cherche à améliorer des bibliothèques universitaires en perfectionnant les techniques existantes ou en introduisant les nouvelles techniques plus performantes.

#### IV - PROBLEMES ET PERSPECTIVES D'AVENIR,

Nous avons, dans les chapitres qui précèdent, situé l'état des bibliothèques et les fonctions des bibliothécaires dans les deux pays, dans ce chapitre nous allons passer en revue certains problèmes que connaissent les bibliothécaires et nous tâcherons de voir les perspectives d'avenir.

##### A) LES PROBLEMES

###### a) Les B. U. du Zaïre

Les bibliothèques universitaires doivent être des lieux où les professeurs et les étudiants effectuent la réception, l'adaptation et la diffusion des nouvelles connaissances techniques, économiques et sociales. Ils sont appelés à jouer un rôle de premier ordre pour la transmission d'informations relatives au développement des individus et de leurs pays respectifs.

Si malgré quelques difficultés, les conservateurs français font tout ce qui est en leur pouvoir pour participer au développement économique et social de leur pays, au Zaïre les bibliothécaires connaissent des problèmes de divers ordres qui ne facilitent pas leurs tâches. Ces problèmes sont dus au fait que le pays étant neuf ne pouvait pas tout entreprendre à la fois et aussi à cela s'ajoute la situation économique désastreuse qui ne semble pas s'améliorer.

###### 1°) L'absence de crédits,

Depuis la nationalisation et l'unification des trois universités en une seule, on connaît une baisse sensible des crédits de fonctionnement pour les trois campus universitaires et les instituts supérieurs. La part du budget réservée aux bibliothèques ne permet plus aux bibliothécaires de faire ni la mise à jour de la documentation, ni de se procurer le matériel approprié pour l'avancement de la recherche. Cela entraîne

une baisse du niveau de l'enseignement de fait du manque de documentation adéquate.

## 2°) L'édition nationale

La production éditoriale zairoise est presque nulle. Les éditeurs ne publient presque plus dans les domaines scientifiques du fait que les spécialistes zairois préfèrent publier à l'étranger où le droit d'auteur est réglementé et où le travail est de bonne qualité. En outre il se pose le problème du papier. L'absence d'industrie de papier les oblige à importer la totalité de leurs papiers et fait que le prix du livre coûte 2 fois plus cher qu'un livre importé et l'Etat ne veut pas leur venir en aide pour surmonter cette situation. L'achat des livres zairois est un luxe. Les bibliothécaires sont obligés de marchander et de payer comptant ce qu'ils peuvent trouver sur le marché.

## 3°) L'absence des bibliothèques publiques

Le manque de financement des bibliothèques publiques a des retombées sur les B. U. Tous les cadres universitaires en service à l'université ou hors de l'université se retrouvent dépourvus de lecture et exercent une pression sur les bibliothécaires qui sont obligés de créer une collection pour leurs loisirs au lieu de consacrer leurs efforts au seul développement de l'université. Pour ne pas sacrifier le reste de la population les B. U. sont obligées de se substituer aux bibliothèques publiques. Ce qui entraîne le problème de langue puisque les 9/10e du fonds des B. U. sont en langue<sup>s</sup> étrangères. Ainsi les bibliothécaires doivent les traduire ou les vulgariser, du moins pour ceux qui peuvent contribuer à l'amélioration du niveau de vie de la population en leur apportant une information vitale. Ce problème de langue ne peut être résolu que par les pouvoirs publics qui tout en encourageant leur épanouissement n'accordent pas les moyens nécessaires pour leur développement. Si l'Etat pouvait financer les maisons d'édition et leur ordonner de ne

publier qu'en langues nationales, il y en a 4, cela serait un effort considérable pour la lecture publique. Ce qui soulagerait les B. U. qui devraient orienter leurs efforts vers d'autres priorités.

b) Les B. U. Françaises

Actuellement les conservateurs des B. U. françaises se posent des questions et presque toujours les mêmes et n'arrivent pas à cerner la réponse définitive. Ces questions se posent au sujet de la réduction très sensible des crédits de fonctionnement des B. U. On sait que le budget des B. U. est un chapitre du budget de fonctionnement de l'université, mais ce qui impressionne c'est cette réduction de la part réservée aux B. U. Certains conservateurs, après une très forte compression budgétaire et après avoir éliminé certaines dépenses sont obligés d'annuler les abonnements de certains périodiques pour ne garder que les plus importants. Que va-t-il arriver si cette situation continue ? Certains pensent que les B. U. vont être obligées de se spécialiser pour une catégorie de périodiques laissant les autres genres de périodiques pour d'autres B. U. d'une même ville. Cette situation risque d'affecter l'effort actuel du développement des B. U. pour atteindre ses objectifs.

B. PERSPECTIVES D'AVENIR

1. Pour le Zaïre, notre souhait est que l'Etat intervienne efficacement pour le financement des bibliothèques et qu'il contribue au redressement de l'action culturelle, sociale et économique par les bibliothèques. Il faudrait que les bibliothécaires des B. U. utilisent davantage et développent d'autres techniques de participation au développement. Ils peuvent, en mettant à la disposition de la communauté locale des documents appropriés et en faisant de l'animation, accélérer l'amélioration du niveau de vie de la population locale. Il leur faut des moyens mais d'abord des idées.

Le problème actuel étant le trop grand écart du niveau de formation, les bibliothécaires des B. U., certes, devraient se consacrer entièrement aux seules fonctions des B. U. mais à quelle fin ? Peut-on parler du développement d'un pays, c'est-à-dire la mise en valeur de toutes les ressources si les 90 % de la population sont tenus à l'écart de la croissance et du développement ? Nous pensons que l'Université et ses B. U. devraient cesser d'être des flots inaccessibles. Elles devraient aller au devant des situations, participer au développement en apportant à chaque citoyen l'information dont il a besoin et maintenir la formation permanente.

2. Les bibliothécaires, les libraires et les éditeurs devraient se mettre autour d'une table et analyser le problème de l'édition et de la vente des livres au Zaïre. Ils devraient parvenir à une politique d'accroissement de la production nationale et améliorer la qualité pour atteindre les différentes catégories sociales. Il faut dire qu'actuellement le livre n'intéresse que 10 % de la population et il est écrit en langues étrangères. Ce qui limite son accès. Cela devrait permettre aux éditeurs d'accroître leurs chiffres d'affaires et aux bibliothécaires de développer leurs fonds et d'entreprendre d'autres initiatives.

3. Le bibliothécaire devrait encourager les professeurs, chercheurs et étudiants à publier davantage. Ce qui permettra l'avancement de la recherche et ouvrira la voie à la compétition scientifique et en conséquence accroîtra le fonds documentaire des B. U. Il devrait stimuler la recherche sur les sujets locaux et nationaux. Les B. U. étant très mal équipées, le bibliothécaire devrait davantage intéresser les autorités de l'université de l'importance de tel ou tel équipement qui devrait améliorer la recherche et la communication.

4. Parallèlement aux 3 pôles économiques existants (Kinshasa, Kisangani, Lubumbashi), les bibliothécaires pourraient créer 3 réseaux documentaires régionaux. Chaque réseau devrait regrouper la bibliothèque universitaire du campus de la ville, les bibliothèques d'Instituts supérieurs de la région, les bibliothèques des centres de recherche et les bibliothèques des centres culturels (français, américain et allemand) qui sont des vraies bibliothèques d'étude. Ils devraient, pour ce faire, mettre sur pied des catalogues collectifs imprimés des ouvrages et périodiques. Ces catalogues collectifs devraient apporter certaines solutions, au niveau régional et national, aux problèmes tels que :

- l'acquisition des documents ;
- la normalisation du catalogage ;
- le prêt interbibliothèque.

La réalisation d'un tel projet serait un grand démarrage de notre politique documentaire. Pour la France, le développement actuel des bibliothèques où on utilise tous les supports possibles pour faciliter la recherche va certainement aboutir à la création des médiathèques. Certes, il y a encore beaucoup à faire et le chemin est long mais les conservateurs utilisent tous les moyens pour faciliter la recherche, la découverte et la communication de l'information. Avec le développement croissant de la science et de sa spécialisation avec la mise sur différents supports de diffusion massive de l'information scientifique, technique et socio-économique nous nous posons la question de savoir si à la longue on ne parlera pas des médiathèques au lieu des bibliothèques. En effet les conservateurs ont mis dans les bibliothèques un dispositif complexe qui facilite la recherche. On y trouve les livres, les périodiques (documents imprimés), les terminaux d'ordinateur, les lecteurs-reproducteurs des microfilms et microfiches, la T. V. et la vidéo, les diapositives, télex etc... Et tout cet arsenal ne fait que se perfectionner davantage et les conservateurs font tout pour se tenir à jour.

## V - CONCLUSION.

Tout au long de ce travail nous avons essayé de situer la place des B. U. dans la conjoncture socio-culturelle et économique du Zaïre ; nous avons parlé du statut des bibliothécaires et conservateurs dans les deux pays ; nous avons montré l'avantage du statut français qui est le même pour tous les conservateurs de toutes les bibliothèques et nous avons montré aussi l'avantage du statut zaïrois qui place les bibliothécaires des B. U. au même rang que les enseignants et chercheurs de l'Université. Nous avons démontré que le bibliothécaire et le conservateur étaient des universitaires en grande partie et qu'ils suivaient ensuite une formation spécialisée pour les bibliothèques. Dans le second chapitre, en faisant ressortir les fonctions générales et particulières des bibliothécaires et conservateurs, nous avons voulu démontrer que les deux pays n'avaient pas les mêmes réalités socio-culturelles et économiques. C'est ainsi que nous avons montré que le bibliothécaire zaïrois, compte tenu des particularités de son milieu, devrait étendre la communication au niveau des différents groupes sociaux pour prétendre participer au développement de son pays. Il y joue aussi un rôle politique en travaillant le cerveau humain. Il a une large part de responsabilité dans la transmission des informations. Quant au conservateur français nous avons montré qu'il ne se limitait pas à la situation présente de la bibliothèque mais plutôt qu'il cherchait toujours davantage à créer d'autres techniques de communication, et perfectionner les techniques existantes et à faire de la B. U., le berceau du développement des sciences et techniques en introduisant tous les moyens modernes d'exploitation des fonds documentaires. Nous pensons, pour finir, que les bibliothécaires comme tous les professionnels des sciences de l'information sont les gestionnaires de l'avenir de leurs temps et ils devraient le démontrer.

## BIBLIOGRAPHIE

### I - OUVRAGES

- 1) The African book world and press : a directory = Répertoire du livre et de la presse en Afrique. - Oxford : Hans M. Zell, 1977.
- 2) AYOUB (Eliane). - La fonction publique. - Paris : Masson, 1975.
- 3) COMTE (Henri). - Les bibliothèques publiques en France : Thèse. - LYON : A. G. E. L., 1972.
- 4) DOWNS (D. Robert). - Ressources des bibliothèques d'université et de recherche au Canada. - Ottawa : A. U. C. C., 1967.
- 5) ESCARPIT (Robert). - Théorie générale de l'information et de la communication. - Paris : Hachette, 1976.
- 6) ELIKIA M'BOKOLO. - L'Afrique au XXè s. : Le continent convoité. - Paris : Etudes vivantes, 1980.
- 7) GELFAND (M. A.). - Les bibliothèques universitaires des pays en voie de développement. - Paris : UNESCO, 1968.
- 8) KALALA MUKOMA. - Les bibliothèques au Zaire. Pour les bibliothèques universitaires : le cas de la bibliothèque facultaire des sciences sociales. - Villeurbanne : E. N. S. B., 1976,
- 9) RICHTER (Noë). - Les bibliothèques : administration, institutions, fonctions. - Villeurbanne : ENSB, 1977.
- 10) REPUBLIQUE DU ZAIRE. Enseignement supérieur et recherche scientifique (Département). - Statut du personnel de l'université nationale du Zaire. - Kinshasa : UNAZA, 1978.

### II - PERIODIQUES ET ARTICLES

- 1) Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. 16, n° 5, sept-oct 1962, p. 244.
- 2) DEPASSE (Charles). - Les bibliothèques au congo. Cité par R. L. Vranck dans "Congo, libraries in the democratic republic of". In Encyclopedia of library and information science, vol. 5, 1971, p. 609-610.

